

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le 30 juin à 14h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur KUDLA Dominique, Maire de la Commune.

Etaient présents : Messieurs KUDLA, DAVID, DUPUIS, MAUCLER, PLASMANS et TORDJMANN ; Mesdames CAUCHIE, DIEUCHO, LEFEVRE, LEGRAND ; lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés : Messieurs BAZIER et SUBILEAU ; Mesdames MORAT et PASSENAUD

Monsieur le Maire a ouvert la séance à 14h00 et fait l'appel nominal, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur MAUCLER a été désigné pour assurer les fonctions de secrétaire.

Monsieur MAUCLER donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du lundi 12 juin 2017, qui est approuvé à l'unanimité.

1/ ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 4/4/2017 TRANSMISE LE 13/06/2017 EN PREFECTURE ELECTION SENATORIALE : DESIGNATION DES DELEGUES

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail reçu le 12 juin relatif au décret portant convocation des conseillers le vendredi 30 juin 2017 afin d'élire 3 représentants et 3 suppléants pour les élections sénatoriales.

Titulaires

Les candidats sont : Messieurs KUDLA, MAUCLER et PLASMANS.

VOTE A L'UNANIMITE

Suppléants

Les candidats sont : Madame MORAT et Messieurs DUPUIS et BAZIER.

VOTE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 00.



Fait à Villeron, le 30 juin 2017

Le Maire, Dominique KUDLA